



1^{er} Tournoi féminin de la Tour Blanche

Règlement intérieur

Article 1 : Informations générales

Le club d'échecs de la Tour Blanche organise son premier tournoi Féminin le 21 septembre 2025 au 38 rue des Amandiers Paris 20^e.

Il est ouvert à toute joueuse licenciée B pour la saison en cours à la FFE ou disposant d'un FIDE ID auprès d'une autre fédération reconnue par la F.I.D.E.

En cas de prise de licence sur place, celle-ci sera prise auprès du Club de La Tour Blanche.

Le tournoi est homologué par la Fédération française des échecs sous le numéro 68488.

Les résultats du présent tournoi seront comptabilisés pour le classement ELO FIDE et FFE du mois d'octobre 2025.

Article 2 : Règles du jeu applicables

Les règles du jeu sont celles de la FIDE adoptées au 93^e congrès de la FIDE qui s'est tenu en Inde, à Chennai (Madras), applicables depuis le 1^{er} janvier 2023.

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté sera sanctionné par un ajout de deux minutes à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci sauf si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.

Article 3 : Appariements

Les appariements seront réalisés avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente. Ils sont réalisés au système Suisse.

Article 4 : Cadence de jeu

Chaque joueur dispose 12 minutes +3 secondes par coup dès le premier coup.

Article 5 : Nombre et horaires des rondes

Le tournoi se déroule en 7 rondes. La 1^{ère} ronde débute dimanche 21 septembre à 10h00. La remise des prix est prévue le dimanche 21 septembre à 18h.

Article 6 : Pointage et licence

Tous les joueurs devront pointer entre 9h et 9h45. Les joueurs qui pointeront après la publication des appariements seront appariés à la ronde n°2.

Article 7 : Inscriptions et droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 10 € pour les seniors et de 10 € pour les jeunes.

Article 8 : Prix — Récompenses

Les prix sont non cumulables et attribués à la place, pas de partage des prix.

1^{ère} au classement général : **100€ + Gourmandises**

2^e au classement général : **Gourmandise + *Après l'incendie***

1^{ère} joueuse dont le classement est strictement inférieur à 1700 : **50€ + Gourmandise**

1^{ère} joueuse de la Tour Blanche dont le classement est strictement inférieur à 1700 : **Gourmandise + *Après l'incendie***

1^{ère} joueuse non classée : **50€**

2^e joueuse non classée : **Gourmandise + *Après l'incendie***

Article 9 : Résultats des rencontres

Le classement est établi au nombre de points selon le barème ci-dessous :

Victoire : 1 point

Partie nulle : 0,5 point

Perte : 0 point

Article 10 : Propositions de parties nulles par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 11 : Annonce des résultats à la table de marque

Les résultats sont à annoncer à l'arbitre par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent annoncer le résultat.

Article 12 : Forfaits et bye

Les Bye ne sont pas autorisés.

Si un joueur avec un retard de plus de 12 minutes par rapport au lancement de la ronde, il perdra la partie par forfait.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante. Deux forfaits, consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi. Tout forfait non justifié pourra faire l'objet d'une demande de sanction auprès des instances fédérales.

Article 13 : Usage du téléphone portable et des équipements électroniques

Il est rappelé aux joueurs et aux spectateurs qu'aucun téléphone ou équipement électronique allumé n'est autorisé dans la salle de jeu. Tout équipement électronique ou téléphone devra être rangé dans un sac.

Lors d'une partie en cours, si le téléphone ou l'équipement électronique d'un des joueurs sonne ou vibre, celui-ci perd immédiatement la partie.

Article 14 : Arbitrage

Arbitre principal de la manifestation : Alexis GOBERT (Arbitre Fédéral Open 1 agréé FIDE)

Article 15 : Classement final - Départages en cas d'égalité

En cas d'égalité, les départages suivants s'appliquent dans l'ordre qui suit pour déterminer le classement général final : Buchholz Tronqué, Cumulatif puis Performance.

Article 16 : Divers

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement, de plus, du fait de son inscription, chaque joueur, ou son représentant légal, consent aux organisateurs l'utilisation de son nom et de son image.

Par ailleurs, le présent tournoi est qualificatif pour la phase finale du trophée Caïssa organisé par Wolfangel Events.

Les deux premières joueuses du classement général sont qualifiées pour la phase finale.

Signatures de l'organisateur et de l'arbitre

L'arbitre :

L'organisateur :